

L'EUROPE DES LIBERTES

Monsieur Riccardo NENCINI, Président de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales d'Europe

L'élargissement de l'Union européenne à 25 Etats dessine une NOUVELLE EUROPE: il s'agit là de cultures antiques qui se rencontrent, après des décennies d'histoire difficile.

La recomposition de l'histoire du XXe siècle, qui suit la fin de la séparation en deux blocs de l'Europe, implique toutefois de nouvelles et différentes frontières géographiques.

Pour cette nouvelle Europe le marché ne suffit pas pour nous unir. Il nous faut des INSTITUTIONS PLUS INFLUENTES, une POLITIQUE EXTERIEURE et de DEFENSE COMMUNE, et des DROITS PARTAGES.

Je crois en effet que avec des DROITS plus REPANDUS, mieux participé par les citoyens nous avons la possibilité d'élargir les espace de liberté. Pour avoir plus liberté, et pour rappeler les mots de Dahrendorf, il nous faut une « table des droits communs ».

Dans ce domaine, nous avons fait quelques progrès. Par exemple, la Charte de Nice des droits fondamentaux est maintenant intégrée dans le nouveau traité constitutionnel européen : donc elle devient un principe juridique, applicable directement pour les Etats de l'Union.

Nous devons d'ailleurs assurer la DEFENSE et la protection DES DIVERSITES GEOGRAPHIQUES. Pour le dire avec Baumann, les personnes portent plus confiance aux les institutions locales, parce qu'elles sont plus proches aux citoyens.

Dans la globalisation, les diversités locales doivent être maintenues et renforcées et non pas disparaître.

Il nous faut enfin des INSTITUTIONS PLUS INFLUENTES. Des institutions, des Autorités qui puissent assurer fiabilité et stabilité. Une Europe à vingt–cinq nécessite de ces qualités pour fonctionner au mieux et pour rehausser son rôle dans le monde.

Nous travaillons dans cette direction avec la *CHARTRE DES REGIONS, le reseau des assemblées régionales européennes*.

Nous voulons élargir à l'Europe centre–orientale l'activité de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales d'Europe–CALRE.

Pour réfléchir sur la décentralisation dans les Etats qui viennent de faire leur entrée dans l'Union, par exemple avec des projets de démocratie digitale, avec la formation des cadres, l'éducation à la démocratie de base.

Nous avons de nouveaux contacts avec les Etats n'appartenant pas à l'Union, comme l'Albanie, la Roumanie et Bulgarie, et nous avons déjà conclu des accords internationaux avec ces régions.

Nous travaillons aussi dans l'espace des *REGIONS MEDITERRANNEENNES*

Nous avons lancé des contact avec ces régions en vue de relations institutionnelles, et nous avons réalisé une importante *Conférence euro-africaine à Florence du mois de septembre 2004*, pour élargir les relations entre Europe et Afrique, pour renforcer la décentralisation.

Nous travaillons enfin auprès des *INSTITUTIONS EUROPEENNES*

Nous considérons le Traité constitutionnel européen insuffisant par rapport aux régions, mais déjà mieux que la Déclaration de Laeken. Nous travaillons sur relations avec le Parlement européen afin de trouver auprès de cet organisme le droit de citoyenneté des régions européennes, toutes les régions, également celles qui n'ont pas de pouvoirs législatifs, comme les régions françaises.